

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- | | |
|------------------------------------|----------------------|
| 0 Réclamation | contact@mupras.com |
| 0 Prise en charge | pec@mupras.com |
| 0 Adhésion et changement de statut | adhession@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Déclaration de Maladie

N° W19-515876

40898



Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule :

6074

Société :

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom :

BEN SARI ABDELHAKIM

Date de naissance :

22/03/50

Adresse :

81 Abdellahi Boudaleb
Hay Nassim Rue 7 n°6 Casablanca

Tél. :

0663636465

Total des frais engagés :

113,70

Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

DR. BENAYAHY BRAHIM
Professeur Agége 2000
Casablanca 20110 / 11

Date de consultation :

29/06/2020

Nom et prénom du malade :

BEN SARI ABDELHAKIM

Lien de parenté :

Cui-même

Conjoint

Age
Enfant

Nature de la maladie :

APP ORL

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous plconfidential à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

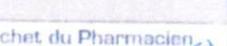
Fait à :

Le : / /

Signature de l'adhérent(e) :

DR. BENAYAHY BRAHIM
Professeur Agége 2000
Casablanca 20110 / 11
21 SEP. 2020
ACCUEIL

29/06/2020	JUIN 2020	PIEVE DES FRAIS DE MÉDECINE
Dr. BENAI Brahim	Nombre et qualité des compléments de l'acte	PIEVE DES FRAIS DE MÉDECINE
Dr. BENAI Brahim	Professeur Agrégé en O.R.L. 24 Professeur EL Alioussi Bourgogne Casa: Tel: 05 22 29 47 11	Cachet et signature du Médecin attestant le paiement des Actes
		INFO 091020756

EXECUTION DES ORDONNANCES		
Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
 Pharmacie EL ADEL	29/06/20	113.70

AUXILIAIRES MEDICAUX						Montant détaillé des Honoraires	
Cachet et signature du Particulier	Date des Soins	Nombre					
		A M	P C	I M	I V		

Docteur Brahim BENALI

Professeur Agrégé

Diplômé des Universités de Lille et Bruxelles

NEZ - GORGE - OREILLES

CHIRURGIE TETE ET COU

Traitements du Ronflement, de la Surdité et du Vertige

SUR RENDEZ-VOUS

24, Rue El Alloussi - Bourgogne

(Face Clinique Badr)

Casablanca

Tél. : C : 05.22.29.47.10 / 05.22.29.47.11

Fax : 05.22.29.47.10

Casablanca, le

29/6/2020

79.00

1/ Otixyl

2 pul + 3x1/1

2/ Skinosalic Solutio

34.70

5 glets + 2x1/1

Pharmacie EL ANADEL
Mme H.T. EL ARAKI
Bd Abdellatif Ben Kaddour
Casablanca - Tel: 05.22.29.47.38

Dr. BENALI Brahim
Professeur Agrégé en O.R.L.
24 Rue El Alloussi Bourgogne
Casablanca - Tél: 05.22.29.47.10/11

Otixyl®

Promoplus Pharma

PPC = 79,00 DH

30g

LOT : 5543

UT. AV : 09 - 22

P.P.V : 34 DH 70

Skinosalic®

سي - بوركون

(أمام مصحة بدر)

الدار البيضاء

الهاتف : 05.22.29.47.10 / 05.22.29.47.11

الفاكس : 05.22.29.47.10